

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° D2026-053

Objet : Signatures des conventions de mise à disposition de nouveaux accords-cadres de la CANUT

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2025-020 du 20/02/2025 approuvant l'adhésion à la CANUT (Centrale d'Achat du NUMerique et des Telecoms) et autorisant le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous actes et documents associés relatifs au processus de souscription aux marchés et accords-cadres de la CANUT et leur exécution ;

VU les besoins d'achat de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

- **DÉCIDE** de souscrire aux conventions de mise à disposition des accords-cadres suivants : multi éditeurs, cloud et hébergement, Intelligence Artificielle, matériel reconditionné, AMO Telecoms.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 avril 2026
Publiée le*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 7 avril 2026

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER